

canadiens et britanniques se sont retrouvés à Ottawa; au cours d'entretiens bilatéraux, ils ont étudié diverses propositions relatives à l'expansion du commerce entre les deux pays. Les ministres avaient approuvé à Mont-Tremblant la proposition du gouvernement canadien de se réunir en conférence commerciale et économique en 1958. Vers la fin de la période à l'étude, les préparatifs de cette conférence étaient commencés; elle eut lieu à Montréal (sept. 1958) et fut la première réunion du genre tenue au Canada par le Commonwealth depuis 1932.

Le Canada a continué de participer avec l'Inde et la Pologne aux travaux des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle, créées en 1954 à la conférence de Genève, qui mit fin aux hostilités d'Indochine.

Le Canada a conclu plusieurs accords intéressant d'autres membres du Commonwealth. En mai 1957, un échange de notes a modifié l'accord de 1951 avec l'Inde sur l'admission des ressortissants indiens désireux de s'établir au Canada. Le Canada a conclu des accords bilatéraux tendant à éviter les doubles impositions avec l'Australie (octobre 1957) et avec l'Afrique du Sud (ratification en octobre 1957 de l'accord signé en septembre 1956). Il a signé en janvier 1958 avec le Pakistan une convention visant à protéger, sur une base de réciprocité, la priorité des demandes de brevets d'invention. Un accord financier entre l'Inde et le Canada a été signé en février 1958.

Depuis un certain temps, le Canada avait un haut commissariat à Ceylan; en 1957, ce pays en a ouvert un au Canada. En octobre 1957, le Canada a ouvert un haut commissariat à Accra, et un autre à Kuala-Lumpur en mars 1958, après l'accession de la Malaisie à l'indépendance. Au printemps 1958, le Canada a affecté à la Fédération des Antilles, nouvellement formée, un commissaire en résidence à Port of Spain (Trinité).

Au cours de 1957, le Canada a accordé, dans le cadre du Plan de Colombo, pour \$34,400,000 d'aide financière et d'assistance technique aux pays du Sud et du Sud-Est asiatiques. Comme les années précédentes, la plus grande part de la contribution du Canada au Plan de Colombo a été affecté à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan; d'autres pays ont toutefois reçu une aide financière. On a aussi poursuivi avec succès l'exécution du programme d'assistance technique en vertu duquel des spécialistes canadiens vont en mission dans divers pays membres et des techniciens et des étudiants viennent faire des stages de formation au Canada.

La naissance d'un nouvel État, la Fédération des Antilles, démontre de nouveau jusqu'à quel point le Commonwealth sait s'adapter aux changements de conditions. A la suite de longs pourparlers entre le gouvernement du Royaume-Uni et les représentants des colonies antillaises, une constitution a été proclamée en juillet 1957. Elle prévoit l'autonomie complète, sauf en ce qui concerne la défense, les relations extérieures et le maintien de la stabilité financière, au sujet desquels le gouvernement du Royaume-Uni se réserve le droit de promulguer les lois nécessaires. Le but reconnu de la Fédération est la réalisation ultime de l'autonomie interne dans le cadre du Commonwealth. La constitution est entrée en vigueur le 22 avril 1958 lorsque S. A. R. la princesse Margaret a inauguré la législature fédérale, après de premières élections fédérales en mars, et un gouvernement central a été nommé. Depuis plus de 200 ans le Canada entretient des relations commerciales avec les Antilles; ces échanges ont préparé la voie aux accords de commerce qui furent conclus avec les Antilles en 1912, 1920 et 1925. Au moment où la nouvelle fédération était créée, des représentants du Canada conféraient avec des représentants fédéraux des Antilles sur les moyens grâce auxquels le Canada peut aider le nouveau pays. Il en résulte un programme à longue échéance dont quelques traits étaient esquissés dans le message que le premier ministre Diefenbaker a adressé le 10 mars 1958 au gouverneur général des Antilles et au Conseil consultatif. L'aide canadienne prendra diverses formes: le Canada assurera des services de spécialistes et fournira un navire propre au transport entre les îles.